

Vivre ensemble à Steinsoultz




Commune Jumelée avec :
Lécousse
(France - Ille-et-Vilaine - 35133)
758 Km



ZAMMA LAWÄ IN SHTAISULZ
BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

JUILLET 2023

Associations Locales de Steinsoultz

Chorale Ste Cécile

HAAS Marie-Louise – Présidente - 03 89 68 64 85
2, rue de Bâle 68640 Muespach le Haut -

Comité des Fêtes

KAUFMANN Marie Présidente - 03 89 07 97 31 34
rue de Muespach 68640 Steinsoultz -

Loisirs et Animations Steinsoultz

BOURDIN Pascal - Président - 06 32 46 57 89
4A rue des Vergers 68640 Steinsoultz -

Donneurs de Sang

KEPPI Fabienne - Présidente - 03 89 07 90 85
4 rue de Jettingen 68640 Steinsoultz -

Amicale des Sapeurs-Pompiers

SCHNECKENBURGER Michel - Président - 28, rue
de Muespach 68640 Steinsoultz - 03 89 07 98 16

Amis Retraités

BLIND Jean-Louis - Président - 03 89 25 89 35
6 rue du Chemin de Fer 68640 Steinsoultz -

Coopérative scolaire

TACCHI Denis - Directeur d'école - 03 89 07 99 55
10 rue de Jettingen 68640 Steinsoultz -

Conseil de Fabrique

MULLER Marie-France – Présidente - 4 rue de
Roppentzwiller 68640 Steinsoultz - 03 89 07 71 79

Sundgau Burkina Faso

GOLDSCHMIDT Fritz - Président - 06 85 20 02 72
Ferme Leihouse „Le Verger“ 68480 Biedertal -

Chalet des Familles

FELDGIESEL Aline - Présidente - 06 32 03 59 40
1 rue de la Forêt 68640 Steinsoultz -



N'oubliez jamais que:
LE PLUS GRAND DES ARBRES
ÉTAIT AVANT TOUT UNE
SIMPLE PETITE GRAINE.
VOUS POUVEZ PARTIR DE
RIEN ET TOUT ACCOMPLIR !

Chères Steinsoultzaises, Chers Steinsoultzois,

Nos projets, longuement freinés, commencent à se concrétiser, et bientôt vont se finaliser.

La Maison d'Assistants Maternelles (MAM) devrait voir le jour en 2024, tout comme le lotissement du Moulin.

Le changement de l'avant dernière tranche du réseau d'eau potable sur la rue de Jettingen nous a permis de profiter des tranchées pour poser une nouvelle canalisation afin de réalimenter nos fontaines. Certes le débit n'est pas encore celui espéré, mais l'eau est bien là et coule pour tout le monde.

Nos fontaines, sauf tarissement de la source, couleront donc définitivement à Steinsoultz.

De nombreux travaux ont déjà été réalisés en interne et ce, avec l'aide précieuse de villageois. Je pense notamment au cimetière où l'implication d'un bon nombre de volontaires a porté ses fruits avec la réalisation d'un mur pour mettre en sécurité la partie du côté de la venelle.

La rue des Foins, pour laquelle nous avons signé les devis il y a déjà deux ans, sera enfin remise en état et nous espérons qu'elle ne sera plus impactée par les coulées de boue et de cailloux.

Notre église, quant à elle, est victime de la force du temps et du réchauffement climatique. Nous nous sommes rapprochés, avec le soutien du Conseil de Fabrique, de l'Adauhr et de la CAUE, afin de poser un diagnostic général et prévoir les actions à entreprendre pour éviter que les dégradations ne s'aggravent, notamment les fissures profondes. Nous faisons appel aux villageois qui disposeraient de photos de notre église depuis les années 70. Ces photos pourraient nous aider à analyser l'évolution des fissures ainsi qu'un éventuel affaissement, notamment au niveau de la porte d'entrée principale. Merci de contacter la mairie si vous disposez de photos. Elles seront bien entendu restituées à leurs propriétaires.

Un temps précieux et conséquent a également été investi pour trouver d'où venaient nos problèmes financiers et administratifs récurrents ; à ce jour nous avons en main tous les éléments nécessaires pour tenter de récupérer des sommes importantes. Malheureusement, nous ne savons pas si nos requêtes seront accordées, vu l'antériorité de certaines créances. Dans ce cas, nous perdrons définitivement plusieurs dizaines de milliers d'euros. Je tenais, à cette occasion, à remercier Christophe Baumle pour sa collaboration. Nous vous informerons bien entendu des retours que nous aurons, car il est important de communiquer ouvertement, clairement, et ce, dès que ce sera possible.

Tout cela a bien entendu porté préjudice à nos relations avec bon nombre d'entre vous, avec nos créanciers ainsi qu'avec notre école qui ne comprend pas forcément notre devoir d'équité et l'impossibilité de pouvoir répondre favorablement à toutes ses doléances (notamment celles dont nous n'avons pas eu connaissance).

Concernant cette dernière, je souhaite que nous ayons une école du respect, une école de la transmission de nos valeurs de travail, de mérite, d'autorité et de respect, et j'insiste vraiment sur **le respect**. Je ne peux accepter que dans notre école soient employés certains mots, même au second degré et ce même si je ne mets pas en question la qualité du travail fourni. Ne rien dire serait cautionner ces agissements, et cela ne fait pas partie de nos valeurs. L'école doit bien sûr rester un lieu d'instruction et non d'éducation, l'éducation devant être assumée par les parents. Je ne m'attarderai pas davantage sur ce sujet sur lequel nous avons essayé d'être conciliateurs, mais en vain. Il est maintenant du ressort des parents d'élèves, du corps enseignant et de l'inspection académique. Cependant ma porte reste ouverte si le besoin de communication en était ressenti.

Nous sommes heureux et satisfaits de voir l'intégration réussie de nos deux ATSEMs, Fanny et Hélène, ainsi que de Patrick notre ouvrier communal.

Madame Simon ayant demandé sa mutation, nous espérons pouvoir compter sur une nouvelle secrétaire de mairie pour la rentrée. Je tenais à remercier Gabrielle et Ludivine, secrétaires itinérantes relevant de notre ComCom Sundgau, pour leur travail d'intérim exercé de façon exemplaire et méticuleuse. Du très bon travail, qui, à trois jours près, nous a évité de perdre 25 000 euros d'aides supplémentaires pour le passage de l'éclairage public aux leds.

Il est maintenant temps de prendre un peu de recul, de préparer nos vacances en famille ou avec nos proches. Je vous souhaite un bel été et de très belles vacances et reste à votre disposition pour toute question ou renseignement au sujet des points mentionnés plus haut.

Bien cordialement.

Votre Maire
Stéphane Stallini



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 28 FEVRIER 2023

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents 10 - Procuration : 2
Secrétaire de séance : Mr BRAND Cédric

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 2 ans

M. le Maire expose les dispositions de l'article [1407 bis](#) du code général des impôts donnant la possibilité au conseil d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de 2 années au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Vu l'article [1407 bis](#) du code général des impôts, Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation, et charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Autorisation au maire d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Article L1612-1 modifié par la [LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 \(VD\)](#)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Vu l'article L. 1612-1 du CGCT,
Montant budgétisé - dépenses d'investissements 2022 :
266 600 € (Hors chapitre 16 "remboursement d'emprunts")
Soit 25% 66 650 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 5 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :
Droit logiciels JVS

Vu l'article L. 1612-1 du CGCT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accepter cette proposition, et autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2023 sur les chapitres 20 dont l'article 2051 : Concessions et droits similaires 5 000 € avant le vote du budget 2023.

M. le Maire s'engage à reprendre au budget primitif 2023 l'ensemble des prévisions budgétaires autorisées par cette délibération.

MAM

Projet

M. le Maire présente le projet de l'installation de la MAM.

Travaux et plan de financement

M. le Maire présente les travaux nécessaires.

M. le Maire présente le projet de plan de financement.

Vu le projet d'installation de la MAM Le Chalet des Cigognes, Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le projet de l'installation de la MAM Le Chalet des Cigognes dans le chalet, le projet présentés ainsi que les travaux prévus, et le plan de financement présenté.

Loyer

M. le Maire soumet au conseil les modalités de mise à disposition du Chalet à l'association Le Chalet des Familles.

Vu le projet d'installation de la MAM Le Chalet des Cigognes, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'exonérer la MAM Le Chalet des Cigognes de loyer durant la 1^{ère} année d'occupation du chalet,
- que les charges dont ordures ménagères, eau, électricité, téléphonie et internet et autres sont à la charge de la MAM Le Chalet des Cigognes.

Travaux centre village Lot 1 Indemnités

M. le Maire rappelle le déroulement de ce chantier. Début 2023, le dossier a enfin pu aboutir à une fin. Afin de clôturer financièrement ce dossier, il est nécessaire de renoncer aux intérêts moratoires de retard d'exécution des travaux que pourrait demander la commune à l'entreprise comme prévu dans le marché.

Le marché ayant été réceptionné en octobre 2020, la finalisation des travaux réalisés en 2021, la société CITEOS pouvait elle-même demander des indemnités. La réception des travaux n'ayant pas été communiquée aux élus il a donc été décidé d'annuler les indemnités de retard des deux parties.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de l'exonération totale des intérêts moratoires prévus dans le marché et dus par l'entreprise CITEOS,

Assurances communales

M. le Maire présente la proposition de la CCS de participer à un groupement de commandes pour une mission d'assistance à la passation d'un marché d'assurance.

En cas d'adhésion à cette mission, la commune sera assistée pour la définition des besoins, l'identification des risques non assurés ou insuffisamment assurés ou garanties excessives, l'analyse des sinistres des 5 dernières années, l'analyse des contrats en cours, l'élaboration et la publicité du dossier de consultation, l'analyse des offres et l'assistance sur la durée du marché.

Cette opération représente un coût de 600 € HT soit 720 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas adhérer à ce groupement de commandes pour une mission

Point sur les demandes d'occupation du sol

DATE	TYPE	DEMANDEUR	OBJET	SITUATION
02/02/2023	CUa	NOTAIRE KLEITZ	Vente maison 2 rue des chênes	Section 2 n°252 et 287
07/02/2023	CUa	NOTAIRE CARDOT	Vente maison 6A rue de Waldighoffen	Section 2 n°317
17/11/2022	DP	BAUMLE Christophe	Agrandissement 2 ouvertures + remplacement fenêtres + installation pompe à chaleur	Section 7 n°99
25/11/2022	DP	NUSSBAUMER Eliane	Fermeture carport bardage plein + porte-fenêtre	Section 6 n°66
25/10/2022	DP	EMMO	Installation solaire sur toiture	Section 2 n°172
06/12/2022	DP	RIOTTE Christophe	Système solaire photovoltaïque	Section 2 n°232
05/01/2023	DP	HEITZ Céline	Réfection toiture à l'identique + 2 nouvelles fenêtres de toit	Section 2 n°345
07/01/2023	DP	ZIMMERMANN Franck	Ravalement de façade	Section 3 n°142
26/01/2023	DP	GUTZWILLER Patrick	Installation panneaux photovoltaïques	Section 8 n°218
17/02/2023	PA	SAS Crédit Mutuel Aménagement Foncier	Lotissement de 40 lots maximum	Section 4 n°85, 237, 238, 266, 279, 280, 286, 287

Travaux rue du Menhir

M. le Maire informe le conseil que le devis pour la reprise d'enrobé de l'entrée de la rue du menhir pour un montant de 2 430 € HT a été signé avec ENCER. Les travaux auront lieu en même que la réalisation des travaux d'eau potable tranche 2 rue de Jettingen par la CCS. Travaux prévus mars ou avril 2023. De nombreux nids de poules rendaient l'accès au riverain impropre.

Accès M. KEPPI Clément

M. BRAND rappelle la demande de M. KEPPI Clément souhaitant que la commune lui accorde un accès à l'arrière de sa propriété vers le parking du chalet. M. KEPPI Clément proposant de prendre à sa charge les frais les aménagements nécessaires.

La création de cet accès entraînerait la suppression de deux places de parking. Le conseil souligne que vu le projet de MAM et les activités dans la salle communale, il est nécessaire de conserver le nombre actuel de places de parking.

Il est rappelé également que le 14 mars 2019, confirmé le 5 mars 2020, un refus avait été apporté par le conseil municipal à la demande de M. WITT Vincent d'acquérir une parcelle derrière le chalet.

Vu le projet d'installation de la MAM Le Chalet des Cigognes,

d'assistance à la passation d'un marché d'assurance avec la CCS.

Délégation de fonctions du maire aux adjoints

M. le Maire informe le conseil de la nouvelle délégation de fonctions aux adjoints ainsi que de la liste des délégués représentants de la commune dans les autres entités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité désigne M. BURTSCHY Daniel délégué titulaire représentant la commune auprès de Rivières de Haute Alsace et Mme SCHREIBER Sabrina en tant que déléguée suppléante représentant la commune auprès de Rivières de Haute Alsace

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Vu les refus des 14 mars 2019 et 5 mars 2020 de vente de parcelle derrière le chalet à M. WITT Vincent,

Vu l'existence d'un accès à cette parcelle par la rue de Jettingen,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas donner de suite favorable à la demande de M. KEPPI Clément pour la création d'un accès à l'arrière de sa propriété (section 1 n°98),

Cimetière

M. le Maire informe le conseil de la nécessité de mise en sécurité des accès aux tombes du côté de la venelle afin que les personnes s'y rendant ne risquent pas de tomber sur les grilles d'enceinte de sécurité pointues situées en contrebas et de se blesser à hauteur de bassin en cas de chute.

Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est déposée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder à la mise en sécurité des accès à certaines tombes de l'ancien cimetière, approuve le devis de l'entreprise FERRONNERIE MARY pour un montant de 4 125 € HT soit 4 950 € TTC, et autorise le maire à signer toutes les pièces afférentes à cette décision notamment les dépôts des demandes de subventions (DETR, ...).

Rue des foins

M. le Maire informe une nouvelle fois le conseil de la nécessité d'aménager la rue des foins. Cette rue débouche sur un chemin rural qui rejoint la rue du chemin de fer.

En cas de fortes pluies et d'orage, l'eau ravine et engendre des coulées de boues et des inondations occasionnant des dégâts au niveau des habitations rue du chemin de fer.

Les travaux envisagés permettront de canaliser les eaux pluviales et d'éviter les coulées de boues.

Le devis a été signé avec la société EN CER qui interviendra parallèlement aux travaux de la CCS rue de Jettingen au printemps 2023.

Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux est déposée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder à l'aménagement de la rue des foins, approuve le devis de l'entreprise EN CER pour un montant de 14 770 € HT soit 17 724 € TTC.

Rénovation et mise aux normes des filets de sécurité du plateau sportif

M. le Maire informe le conseil de la nécessité de rénover et mettre aux normes les filets de sécurité du plateau sportif, ainsi que le souhait de monsieur BRAND d'enlever sa haie à limitrophe. Celle-ci maintenait les filets de sécurité.

Une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux sera déposée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de procéder à la rénovation et mise aux normes du plateau sportif, et approuve le devis de l'entreprise Mary pour un montant de 1 020 € HT,

Travaux d'eau potable tranche 2 rue de Jettingen par la CCS

M. le Maire informe le conseil que la CCS va procéder à compter de fin avril 2023 aux travaux d'eau potable tranche 2 rue de Jettingen.

M. le Maire informe le conseil qu'il y a des poteaux d'incendie à changer et qu'il est nécessaire de vérifier la dimension du réseau étant donné que les PI du haut de la rue ne sont pas suffisamment sous pression en cas d'incendie.

Il souhaite également profiter de ces travaux pour faire vérifier le réseau des fontaines.

Discussion est engagée quant à la nécessité de rouvrir rapidement la source de Steinsoultz. M. le Maire a proposé à la CCS d'organiser une réunion avec les agriculteurs concernés par cette réouverture dans la continuité de la réunion préparatoire des travaux d'eau potable rue de Jettingen.

ANIMATION

Complexe communal : chauffe-eau et autolaveuse

Chauffe-eau

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'installer des chauffe-eaux individuels pour l'école maternelle (75 l) et le logement (150 l) sis au-dessus de l'école maternelle, et approuve le devis de ESPACE AUBADE pour un montant de 543.03 € HT soit 651.64 € TTC,

Autolaveuse

Ce point est reporté au prochain conseil, en vue de rechercher des subventions.

Calendrier des animations

Mme KEPPI présente le calendrier des animations à venir

Quête pour le cancer

La quête pour le Cancer se déroulera après le 19 mars 2023. Se portent volontaires : Mmes KEPPI, SCHREIBER, NUSSBAUMER.

Tarif location salle pour les activités sportives

Il est proposé de revoir les tarifs de la location de la salle pour les activités sportives.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de fixer le tarif horaire de la location de la salle à 10 € pour les activités sportives à compter du 1^{er} septembre 2023,

Repas des Aînés

Le repas des Aînés aura lieu le dimanche 30 avril 2023 et il faudra trouver une animation pour cette après-midi.

INTERCOMMUNALITÉ

Comptes-rendus diverses réunions

Communauté de Communes Sundgau

M. le Maire rend compte de la réunion de la CCS qui s'aperçoit du coût important de toutes les compétences reprises des communes. La proposition d'augmenter la fiscalité n'a de loin pas fait l'unanimité et a fait vivement débat auprès des délégués.

Une nouvelle proposition sera faite lors d'un prochain conseil communautaire.

Motion pour la sauvegarde du statut spécifique des gardes-champêtres et de la Brigade Verte

La Commune de Steinsoultz adhère au dispositif du Syndicat Mixte des gardes champêtres intercommunaux sous la dénomination plus commune de « Brigade Verte d'Alsace », Le Conseil Municipal de la Commune de Steinsoultz réuni le 27 février 2023 manifeste son inquiétude face au sort qui risque d'être réservé au corps de gardes champêtres par le Ministère de l'Intérieur, et souhaite par la présente motion intervenir rapidement afin d'éviter une situation irréversible.

La loi « pour une sécurité globale préservant les libertés » publiée au Journal Officiel le 26 mai 2021 présentait un enjeu majeur et avait pour objectif de renforcer et clarifier les échanges et la coopération des forces de l'ordre sur le territoire national de nature à n'entraîner aucune confusion avec les moyens utilisés par les autres forces de l'ordre.

Lors de l'examen de cette loi, les parlementaires ont été particulièrement attentifs aux divers besoins des gardes champêtres en termes de missions, de compétences et de moyens ce qui a permis certains aboutissements tels, le port de caméra individuelle, la tenue et l'équipement du garde champêtre...

À cette fin, la Fédération Nationale des Gardes Champêtres a transmis au service en charge de la rédaction des arrêtés, la DLPJ (Direction des libertés publiques et des affaires juridiques) un cahier des charges reprenant notamment les spécificités de la Brigade Verte d'Alsace. Depuis l'origine, l'uniforme du garde champêtre de la Brigade Verte est de couleur vert et le service est ainsi reconnu et identifié sur le territoire et ne fait l'objet d'aucune confusion avec les autres services de police.

Cependant, nous venons d'apprendre, de manière officieuse que les arrêtés susmentionnés sont en passe d'être publiés et que la DLPJ s'opposerait notamment à l'appellation « police rurale » dont les gardes champêtres ont la charge depuis 1791, sur leur uniforme, carte professionnelle et véhicules.

De ce fait n'étant plus à leur sens un service de police, le classement de leur véhicule en Véhicule d'Intérêt Général

Prioritaire ne serait pas nécessaire (contrairement aux Policiers Municipaux).

Aujourd'hui les élus éprouvent une réelle crainte de voir disparaître l'identification propre au garde champêtre pour être calquée sur celle des agents de police municipale, faisant ainsi abstraction des mentions spécifiques concernant le droit de suite et de réquisition prévus par la loi, particularités qui démarquent notamment le garde champêtre du policier municipal. (Réquisition de la force publique prévue à l'article L.172-10 du Code de l'Environnement et art 24 du Code de procédure pénale)

La parution de ces arrêtés serait fort regrettable et pénalisante pour le corps de gardes champêtres dans sa globalité.

Avec une durée d'existence de plus de 3 décennies, la Brigade Verte d'Alsace est devenue un véritable modèle de mutualisation, elle avoisine aujourd'hui les 80 gardes champêtres qui rayonnent sur environ 380 communes. Notons que le Dispositif, unique en son genre, est en plein essor et se développe actuellement sur l'ensemble du territoire de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Par ailleurs, les élus souhaitent interpeller les pouvoirs publics sur le statut social des gardes champêtres, qui relève du niveau de rémunération de la catégorie C, alors qu'ils ont vu leurs compétences alignées à la hauteur de celles des inspecteurs de l'Office Français de la Biodiversité. Par la diversité de leurs compétences sur le plan sécuritaire et environnementale et disposant de prérogatives judiciaires élargies ils sont régulièrement conduits à rédiger des actes administratifs (arrêtés municipaux, écrits judiciaires, ...), le recrutement est particulièrement ciblé car il s'agit d'une profession au profil nécessitant des connaissances particulières et qui requiert un niveau d'études supérieures, il n'est plus concevable pour ces hommes et ces femmes d'être cantonnés à la catégorie C, alors qu'ils disposent d'une polyvalence notable.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal de la Commune de Steinsoultz, à l'unanimité, souhaite affirmer :

- Son indéfectible attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans de par la diversité de ses missions, sa capacité d'adaptation aux exigences diverses, ainsi que par sa proximité et sa disponibilité au service des élus et de la population ;
- Sa volonté de préserver le corps de gardes champêtres, et ses particularités, dont la présence s'avère particulièrement utile pour répondre et résoudre de nombreuses problématiques rencontrées par les Maires, notamment ruraux, face à la montée des incivilités et d'une délinquance rurale aux multiples facettes. Par leur connaissance fine de la population locale et de la géographie communale,

ils démontrent quotidiennement leur utilité dans de nombreux domaines, y compris du lien social.

Écoles

Mme SCHREIBER rend compte aux conseillers de la réunion qu'elle a eu avec M. le Maire et les enseignants M. et Mme TACCHI ainsi que Mme WIEDMER.

Elle rend également compte de la réunion que M. le Maire et elle-même ont eu ensuite avec M. WAMALO Inspecteur de l'Éducation Nationale de l'inspection d'Altkirch .

Le risque de fermeture de classe est toujours très présent. Actuellement le nombre d'enfants prévisionnel sur les deux prochaines rentrées qui est de 51 permet d'espérer le maintien des trois classes.

Viager

M. le Maire informe les conseillers qu'un citoyen de Steinsoultz propose de céder ses biens immobiliers à la commune sous forme de viager.

Presbytère

M. le Maire informe le conseil qu'avec quelques conseillers municipaux et M. FUCHS Christian, spécialiste des maisons alsaciennes, il a fait une visite du presbytère. M. FUCHS a indiqué que la bâtisse date de 1830 et que c'est un édifice typiquement du clergé. A l'intérieur, il y a encore beaucoup de choses diverses et variées qu'il faudra évacuer. D'après son expertise, 80% du bâtiment tient bien, il y a juste la partie plancher où est située la cave qui n'est pas solide. Une première estimation à 600 000 € permettrait une rénovation de cet immeuble. Il y aurait possibilité de soutiens financiers ou alors possibilité de conventionner avec Habitat Haute Alsace qui se chargerait de la réhabilitation et de la location pendant un temps convenu.

M. le Maire indique qu'il y a des fuites au niveau de la toiture et qu'il faut intervenir rapidement afin d'éviter des problèmes de charpente.

Véhicules communaux

M. le Maire indique que le véhicule communal est en fin de vie. La commission technique se demande s'il est nécessaire de disposer d'un véhicule léger ou si le tracteur ne suffirait pas. Ce point sera à l'ordre du jour d'un projet conseil municipal.

Brigade Verte

M. le Maire présente au Conseil le bilan d'activité de la Brigade Verte sur le ban communal entre le 1^{er} novembre 2022 au 31 janvier 2023.

Remerciements

M. le Maire fait part des remerciements pour l'attention de la commune de

- La famille BUND pour le témoignage de sympathie lors du décès de Mme BUND Huguette,
- M. LACOUR Raymond pour ses 80 ans.

REMERCIEMENTS

La famille tenait à remercier toutes les personnes venues rendre un dernier hommage à Bernadette Surgand lors de ses obsèques le 31 mars dernier. Elle remercie également les personnes ayant témoigné leur sympathie à travers un échange, carte de condoléances ou don. L'intégralité des dons perçus a été reversée à l'église Saint-Nicolas de Steinsoultz selon la volonté de la défunte.

Famille Surgand Bernard

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 11 AVRIL 2023

Conseillers en exercice : 14 - Conseillers présents 10 - Procuration : 3
Secrétaire de séance : Mr BRAND Cédric

Visite de M. IVAIN vice-président en charge de la valorisation des déchets de la CCS.

M. IVAIN répond aux questions des conseillers sur le fonctionnement du service déchets.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022

Le 1^{er} adjoint, présente les résultats du Compte Administratif 2022 :

	Fonctionnement		Investissement
Dépenses	334 588.87	Dépenses	95 872.12
Recettes	547 119.96	Recettes	442 950.13
Excédent	212 531.09	Excédent	347 078.01

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver le Compte Administratif, pour l'exercice 2022.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

recettes d'investissement : 179 985.06 €

excédent de fonctionnement : 98 895.86 €

déficit d'investissement : 52 485.06 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter définitivement l'affectation des résultats 2022 au Budget Primitif comme présenté ci-dessus.

VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts, Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29,34 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69,04 %
- taxe d'habitation : 20,95 %

Et charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur le Maire soumet le Budget Principal 2023 au Conseil Municipal avec l'équilibre suivant :

Total de la section de fonctionnement dépenses :

Total de la section de fonctionnement recettes :

Total de la section d'investissement dépenses :

Total de la section d'investissement recettes :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver le Budget Principal comme exposé ci-dessus.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de budgétiser la somme de 9 102,57€ au compte 6542 relative à des dossiers de surendettement ou de clôture pour insuffisance d'actif et il rappelle aussi que le surendettement ou clôture d'actif stoppe réglementairement tout engagement de poursuites.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de budgétiser la somme de 9 102,57€ au compte 6542.

APPROBATION D'UN DEVIS CONCERNANT LES TRAVAUX D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de réapprovisionner les fontaines en eau.

Étant donné que des travaux sont effectués cette année avec une ouverture de la chaussée, il sera judicieux d'installer le nouveau tuyau en même temps.

Monsieur le Maire propose donc de valider le devis de la société EN CER pour un montant de **11 570.00€ H.T soit 13 884.00€ T.T.C.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver le devis de la société EN CER et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents relatifs au dossier.

APPROBATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE SUD ALSACE AVEC LA CEA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation pragmatique avec les territoires qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la

période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

En raison de l'expiration de la précédente délibération prise en 2020, il convient de faire voter les horaires arrêtés pour l'école primaire.

Monsieur le Maire propose de garder les mêmes horaires que 2020, c'est-à-dire :

Lundi : 8h00 à 11h30 – 13h30 à 16h00

Mardi : 8h00 à 11h30 – 13h30 à 16h00

Jeudi : 8h00 à 11h30 – 13h30 à 16h00

Vendredi : 8h00 à 11h30 – 13h30 à 16h00

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'approuver les horaires de l'école primaire tel que proposées.

GARDE CHAMPÊTRE – PORT D'ARMES

Récemment, M. DECLÉ TEN BRINK Nils, Mme FUCHS Anne, Mme LISCHKA Barbara et M. LE CALVE Anthony ont été assermentés à la suite de leur titularisation au grade de Garde Champêtre Chef.

Afin que ces agents puissent exercer leurs fonctions sur le ban de votre commune, la Brigade Verte demande à la commune de réaliser un arrêté collectif portant nomination à la fonction de Garde Champêtre Intercommunal.

Il est ainsi demandé d'approuver une autorisation au port d'arme.

Le Conseil Municipal, avec 3 abstentions, décide de réaliser l'arrêté de nomination à la fonction de Garde Champêtre Intercommunal et approuve la signature de l'autorisation de port d'arme.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire fait lecture de deux cartes de remerciements, Claude SENDELIN et Félix SURGAND.

CONSEIL D'ECOLE

Monsieur le Maire et Mme SCHREIBER Sabrina rapporte un résumé de la séance du Conseil d'Ecole du 31 mars 2023.

L'Association Foncière souhaite passer la main de la gestion administrative de l'alambic communal. La commune est à la recherche d'une personne souhaitant prendre le relais.

Cet alambic est hébergé chez Gilbert, qui en prend grand soin et se tient à la disposition de toute personne intéressée pour donner des conseils avisés.

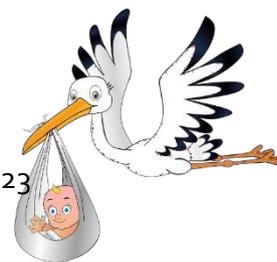
N'hésitez pas à contacter la mairie



Etat Civil

Nous sommes heureux d'accueillir

- o Anelio, Osman HOKIC fils de Bahira ALIC et Sanel HOKIC, né le 26/02/2023
- o Aloyse BRAND fils de Cyrielle GROELL et Jean-Noël BRAND, né le 19/03/2023



Nos meilleurs voeux de bonheur à

Alexandra Bonami et Franck Roussel mariés le 14 mai à Steinsoultz

Grands anniversaires à célébrer en cette fin d'année

- 90 ans
 - o Angèle Keppi née le 24 août
 - o Charles Surgand né le 28 décembre
- 85 ans
 - o Joséphine Féga née le 9 août
- 75 ans
 - o Marie-Thérèse Litzler née le 30 juillet
 - o Robert Muller né le 13 août
 - o Jean-Paul Stoerkel né le 15 septembre
 - o Margrit Schmitt née le 6 octobre
 - o Arlette Brand née le 21 octobre
 - o Nicolette Biry née le 14 novembre
 - o Olga Stoerkel née le 14 décembre



Nos sincères condoléances aux familles de

- o Victor Surgand le 23 décembre 2022 (23 ans)
- o Frida Niglis le 24 mars 2023 (97 ans)
- o Gérard Enderlin le 22 avril 2023 (86 ans)



Saviez-vous que...

depuis quatre ans, une jeune Steinsoultzoise motivée fait partie des 20 Jeunes Sapeurs-Pompiers JSP auprès du centre de secours de Waldighofen. Pour Ciara c'est une évidence, toujours disposée à rendre service et aider son prochain, devenir pompier développe toutes les valeurs qu'elle partage avec sa famille (son papa est également pompier volontaire) : le don de soi, le civisme et le sens de l'engagement, et ce avec respect et humilité. A 16 ans cette année, Ciara a l'esprit d'équipe et une volonté de se dépasser, qualités qu'elle entretient depuis petite en jouant au basket. Aujourd'hui arbitre et coach de jeunes de 13-14 ans à Blotzheim, elle sait aussi se faire respecter. Très active et engagée, Ciara vient également de vivre une belle expérience collective en accomplissant son parcours de Service National Universel.



La formation s'avère utile au quotidien. Bien qu'on ne puisse devenir pompier volontaire qu'à l'âge de 18 ans, Ciara a déjà mis en pratique des techniques de premier secours et a ainsi pu sauver un enfant de la noyade lors d'une sortie privée. « c'est très gratifiant, on se sent utile : ça fait du bien ! » nous confie-t-elle.

Pour devenir sapeur-pompier, l'idéal est de suivre les 4 cycles de formation dispensés aux JSP en 4 ou 5 ans. Il faut avoir minimum 11 ans pour recevoir l'enseignement sportif et technique. Les cours se déroulent un samedi sur deux de 14h à 17h au Centre d'Incendie et de Secours de Waldighofen.

Tu as au moins 11 ans ?
Tu as envie de devenir Sapeur-Pompier ?

JEUNES SAPEURS POMPIERS

Alors écoute bien je vais t'expliquer comment ça marche.

Tout d'abord pour faire partie des JSP "Jeunes Sapeurs-Pompiers" tu dois avoir atteint l'âge de 11 ans au moins, tu recevras un enseignement sportif et technique qui te préparera aux activités opérationnelles des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels, qui sait ça deviendra peut-être ton métier plus tard !

Pour cela tu devras aller dans l'une des sections du Haut-Rhin dont Waldighoffen fait partie ; pour cela tu peux prendre contact directement avec la responsable de la section qui est :

SGT LITZLER Laura au 06.30.60.32.52 ou par mail Litzler.Laura68@gmail.com
Elle répondra à toutes les questions que tu peux avoir

Tu participeras également à des épreuves sportives comme les cross et les parcours sportif.

Tu peux ainsi rencontrer tous les JSP de ton département et dans certaines conditions ceux des autres départements de France pour la lutte contre le Feu.

Voilà c'est à toi de jouer maintenant !

Section territoriale d'Altkirch
Jeunes Sapeurs Pompiers

Vivre ensemble

Le dimanche 26 mars 2023, l'association Le Chalet des Familles organisait sa 2ème bourse puériculture avec une petite nouveauté pour cette année, un vide dressing de vêtements pour adultes. Ce fut une belle journée conviviale qui a rassemblé 14 exposants proposant des vêtements et accessoires pour bébés, enfants et adultes. La combinaison bourse puériculture et vide dressing semble avoir satisfait les vendeurs et les acheteurs venus faire de bonnes affaires. Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour la 3ème édition de notre bourse aux vêtements.

Aline Feldgiesel.



A l'école

Quelques réalisations des enfants de la Maternelle ou diverses interprétations sur le thème de l'arbre



A l'initiative des représentants de parents d'élèves, deux ventes de fromage ont été proposées aux familles et habitants de notre village en décembre 2021 et 2022. Les élèves se sont pleinement investis dans cette action en expliquant le but des ventes lors de la tournée en porte à porte dans le village. Ils vous remercient pour l'accueil chaleureux que vous leur avez témoigné lors de leur passage.

Grâce à toutes les commandes, une belle somme a été reversée à l'école afin de financer des sorties scolaires. Ainsi les enseignants de chaque classe ont organisé une sortie cette année :

- Visite du moulin à huile de Storckensohn pour la maternelle



- Journée à la ferme pédagogique de Bouxwiller avec atelier traite des chèvres et fabrication de fromage pour les CP-CE1-CE2



- Visite du site archéologique Augusta Raurica à Augst en Suisse pour les CE2-CM1-CM2



Merci à tous pour votre participation qui a permis aux enfants de profiter d'une sortie scolaire.

avec le Conseil des Jeunes



Le CDJ organise dans la bonne humeur des festivités ou jeux comme le carnaval, la chasse aux œufs ou la confection de décoration de Noël ou participe à *Haut-Rhin Propre* et à la journée citoyenne toujours en groupe pour entrainer les jeunes du village dans leurs activités.



La sortie de fin d'année est toujours très appréciée 😊

Tu vis à Steinsoultz ! Tu as 10 ans et plus !

Viens nous rejoindre !



« C'est un premier pas dans l'apprentissage de la citoyenneté.

Avec le CDJ, les jeunes sont de véritables acteurs de notre village.

Ils devront proposer, prendre des décisions et mener à bien des projets dans l'intérêt général de tous. »

A partir de septembre 2023 pour une durée de 3 ans !

Envoie nous un mail pour nous dire que ça t'intéresse ! Si tu as déjà participé tu peux te réengager avec plaisir !
Ou si tu es plus âgé et que ça t'intéresse d'animer avec nous... n'hésite pas à te renseigner chez :

Marie Kauffmann Elue - Responsable du Conseil des Jeunes

Par E-mail : mairie.steinsoultz@orange.fr

Par Téléphone / Sms / WhatsApp : 06 37 32 21 88

A Bientôt !



Une grande et belle équipe pour préparer
le Petit déjeuner printanier
la journée bretonne
les rencontres dans le cadre du jumelage
le marché aux puces



Nos amis Lécoussois en visite



En ce weekend de l'Ascension, nos amis Lécoussois ont parcouru davantage notre belle campagne et ont découvert un peu de Fôret Noire. Comme toujours, les spécialités locales ont été appréciées.

C'est avec grand plaisir qu'ils nous ont prêté main forte pour mettre en place aux entrées de Steinsoultz, les trois panneaux indiquant nos liens de jumelage.

Une délégation se rendra de nouveau fin novembre à Lécousse pour apporter une touche alsacienne au marché de Noël de Lécousse.



Rebus



Parc d'attraction en Vendée



f l



Lieu du tournage du film "Camping"

Charades

mon 1 : est la capitale de l'Italie
mon 2 : est une superficie de 100 m²
mon 3 : est un fleuve frontière entre l'Allemagne et la Suisse

mon tout est une plante aromatique

mon 1 : est venu au monde
mon 2 : est un métal
mon 3 : est un canari célèbre de dessin animé

mon tout est une reine d'Egypte

mon 1 : est formé par 2 éléments
mon 2 : n'est pas faible, au contraire !
mon 3 : ne dit pas la vérité

mon tout est un synonyme d'efficace

mon 1 : est un article masculin
mon 2 : est un synonyme de souper
mon 3 : est le résultat de 12 divisé par 4, moins 1
mon 4 : est un idiot

mon tout est un film célèbre

les 7 erreurs



Un poème du XVII^{ème} siècle:

Ein Lächeln

Ein Lächeln kostet nichts und bewirkt vieles,
Es bereichert denjenigen, dem es gewidmet ist,
ohne denjenigen zu schwächen, der es schenkt,
Es dauert nur einen kurzen Augenblick, aber es
bleibt manchmal ewig im Gedächtnis,
Niemand ist reich genug um ohne es zu leben,
Niemand ist arm genug, um es nicht zu verdienen,
Es sorgt für Harmonie in der Familie, es hält
Beziehungen zusammen,
Es ist das erkennbare Zeichen der Freundschaft,
Ein Lächeln gibt dem Erschöpften Erholung,
Gibt dem Entmutigten Mut.
Es ist weder käuflich, ausleihbar noch stehlbar,
Denn es handelt sich um eine Sache, die erst in
dem Moment an Wert gewinnt, in dem sie
verschenkt wird.
Und wenn ihr trotzdem jemandem begegnet, der
nicht mehr weiß, wie man lächelt,
Seid so großzügig und schenkt ihm euer Lächeln,
Denn keiner hat ein Lächeln mehr nötig als
derjenige, der es anderen nicht verschenken kann.

Un sourire

Un sourire ne coûte rien et produit beaucoup,
Il enrichit celui qui le reçoit sans appauvrir celui
qui le donne,
Il ne dure qu'un instant, mais son souvenir est
parfois éternel,
Personne n'est assez riche pour s'en passer,
Personne n'est assez pauvre pour ne pas le
mériter,
Il crée le bonheur au foyer, soutient les affaires,
Il est le signe sensible de l'amitié,
Un sourire donne du repos à l'être fatigué,
Donne du courage au plus découragé.
Il ne peut ni s'acheter, ni se prêter, ni se voler,
Car c'est une chose qui n'a de valeur qu'à partir
du moment où il se donne.
Et si toutefois, vous rencontrez quelqu'un qui ne
sait plus sourire,
Soyez généreux donnez-lui le vôtre,
Car nul n'a autant besoin d'un sourire que celui
qui ne peut en donner aux autres.

Recette

Tarte Flambée sur pain de mie

- 250g de fromage blanc
- 3 cs de semoule
- 1 œuf
- sel, poivre
- muscade râpée
- oignons
- tranches de pain de mie
- lardons allumettes
- Fromage râpé

Temps de préparation : 10 min

Temps de cuisson : 10 min

Mélanger le fromage blanc, l'œuf, la semoule, le sel, le poivre et la muscade râpée.

Disposer les tranches de pain de mie sur la plaque du four.

Les tartiner de ce mélange, mettre les lardons, les oignons émincés et le fromage râpé.

Faire cuire 10 mn à 200°C.

A déguster chaud, ou froid s'il en reste.....



BON APPETIT !

Mairie de Steinsoultz

10 rue de Jettingen

03 89 25 86 85

mairie.steinsoultz@orange.fr

nouveaux horaires d'ouverture à venir

Communauté de Communes du Sundgau

Accueil Quartier Plessier à Altkirch

03 89 08 36 20

accueil@cc-sundgau.fr

Tri et déchets 0389 0836 24

bien-trier@cc-sundgau.fr

La déchetterie de Waldighoffen est ouverte (hors jours fériés) :

en semaine de 10h à 12h et de 13h30 à 17h

les samedis de 9h à 18h

Les **travaux** de bricolage et de jardinage sonores ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

les jours ouvrables de 8h à 12h et de 13h30 à 20h

les samedis de 8h à 12h et de 13h30 à 19h